

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Note de synthèse

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

L'article L 5211-36 précise que :

« Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale ».

Cette note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes TARN-AGOUT (www.cc-tarnagout.fr)

Le vote du compte administratif répond à quelques principes :

- **Le compte administratif est voté pour l'année civile, il peut être voté jusqu'au 30 juin de l'année suivante.**
- **Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes d'une collectivité locale.**
- **Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante.**
- **Le compte administratif est obligatoire, il est régi par les principes d'annualité, d'unité, de sincérité.**

La CCTA dispose de 8 budgets :

- **Le budget principal** retrace les nombreuses activités et compétences de la CCTA (développement économique, aménagement de l'espace, aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, eau, financement des contingents communaux au Service Départemental d'Incendie et de Secours, voirie d'intérêt communautaire, centre aquatique intercommunal, dépenses de fonctionnement des bâtiments – Espaces France Services à Lavarur et à St-Sulpice-la-Pointe, base de loisirs Ludolac à St-Lieux-lès-Lavarur, ateliers communautaires, siège de la CCTA administration générale) financées essentiellement par les impôts locaux (taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti, contribution économique territoriale des entreprises et autres), TVA transférée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation ainsi que de la CVAE et les dotations de l'Etat.
- **Le budget annexe PETITE ENFANCE** retrace l'activité de 6 structures d'accueil collectif : 2 crèches (Les Bouts de Choux à Lavarur 55 places et Les Lutins à St-Sulpice-la-Pointe 30 places), 2 lieux passerelles de 20 places (Les P'tits Loups du Mail à Lavarur et Les K'occinelles à St-Sulpice-la-Pointe), 2 micro-crèches de 10 places (Les Explorateurs à Garrigues et Les Globe Trotteurs à Teulat) d'un relais d'assistantes maternelles composé de trois sites d'accueil (Lavarur, Lugan et St-Sulpice-la-Pointe) et d'un lieu d'accueil enfants parents.
Il comprend également les participations financières versées par la CCTA à une crèche associative de 20 places et à la société gestionnaire de la crèche en partenariat avec les laboratoires Pierre Fabre pour 25 places.
Capacité d'accueil totale financée en accueil collectif : 190 places.
- **Le budget annexe ALSH** retrace l'activité des trois Accueils de Loisirs Sans Hébergement gérés par la CCTA (La Treille à Lugan, Goscinny à St-Sulpice-la-Pointe, Jean de La Fontaine à Labastide St-Georges) ainsi qu'un service commun périscolaire des mercredis à La Treille.
- **Le budget annexe OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL** : L'office de Tourisme Intercommunal est géré en régie avec deux points d'information, un à Lavarur et un à St-Sulpice-la-Pointe.
- **Le budget annexe SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** retrace l'activité des contrôles des installations neuves et existantes d'assainissement non collectif.
- **Le budget annexe STEP LES CADAUX** concerne la gestion et l'entretien de la station d'épuration Les Cadaux.
- **Les budgets annexes LOTISSEMENT LES CADAUX et ZAC LES CADAUX** concernent la commercialisation de terrains viabilisés.

RECAPITULATIF DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

		DEPENSES Compte administratif 2022	DEPENSES Compte administratif 2023	Ratios Compte administratif 2023/ Compte administratif 2022	RECETTES Compte administratif 2022	RECETTES Compte administratif 2023	Ratios Compte administratif 2023/ Compte administratif 2022
Budget Général	<i>FONCTIONNEMENT</i>	13 138 123,37 €	14 804 824,69 €	112,69%	15 136 334,73 €	17 388 397,35 €	114,88%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	2 813 262,57 €	2 910 034,20 €	103,44%	6 949 206,37 €	2 307 487,50 €	33,21%
PETITE ENFANCE	<i>FONCTIONNEMENT</i>	3 066 344,81 €	3 059 366,08 €	99,77%	3 083 325,11 €	3 059 366,08 €	99,22%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	111 871,24 €	147 592,98 €	131,93%	69 998,86 €	99 332,17 €	141,91%
ALSH	<i>FONCTIONNEMENT</i>	756 079,44 €	769 017,85 €	101,71%	764 871,63 €	769 017,85 €	100,54%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	10 467,67 €	19 480,80 €	186,10%	103 768,68 €	16 943,60 €	16,33%
OFFICE DE TOURISME	<i>FONCTIONNEMENT</i>	319 633,13 €	311 768,66 €	97,54%	319 633,13 €	311 768,66 €	97,54%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	662,34 €	2 297,60 €	346,89%	31 016,63 €	9 050,11 €	29,18%
SPANC	<i>FONCTIONNEMENT</i>	34 200,04 €	54 198,51 €	158,47%	27 275,00 €	58 429,01 €	214,22%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	1 000,00 €	1 000,00 €	100,00%	5 911,20 €	2 812,96 €	47,59%
STEP LES CADAUX	<i>FONCTIONNEMENT</i>	28 417,97 €	25 267,64 €	88,91%	43 306,00 €	36 239,65 €	83,68%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	20 126,00 €	34 316,00 €	170,51%	20 126,00 €	34 316,00 €	170,51%
LOTISSEMENT LES CADAUX	<i>FONCTIONNEMENT</i>	131 379,08 €	636 488,61 €	484,47%	340 276,75 €	0,49 €	0,00%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	13 167,75 €	38 000,00 €	288,58%	131 379,08 €	278 961,65 €	212,33%
ZAC LES CADAUX	<i>FONCTIONNEMENT</i>	161 989,50 €	1 700 872,48 €	1049,99%	161 989,50 €	1 839 638,75 €	1135,65%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	78 619,75 €	1 699 638,75 €	2161,85%	171 988,75 €	1 699 638,75 €	988,23%
TOTAL	<i>FONCTIONNEMENT</i>	17 636 167,34 €	21 361 804,52 €	121,12%	19 877 011,85 €	23 462 857,84 €	118,04%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	3 049 177,32 €	4 852 360,33 €	159,14%	7 483 395,57 €	4 448 542,74 €	59,45%

BUDGET PRINCIPAL

Après un début de décennie marqué par les conséquences de la crise COVID, le **contexte économique national s'est structuré en 2023 autour d'une inflation omniprésente et d'une baisse de l'investissement des collectivités territoriales. Pour la CCTA, on constate :**

- En fonctionnement, une hausse des dépenses générales liée à la hausse des prix, de la masse salariale, à de nouvelles actions...
- En investissement, la fin des travaux de renforcement des berges à l'Espace Saint-Roch et l'aménagement de l'aire des gens du voyage à Lavaur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	ECART 2023/2022
Charges générales	960	1 212	252
Personnel	2 251	2 566	315
Atténuations de produits	5 187	5 727	540
Autres Charges de gestion	4 043	4 557	514
Charges financières	56	51	-5
Charges exceptionnelles	1	21	20
Dotations aux amortissements	640	671	31
TOTAL	13 138	14 805	1 667

En K€

Variation 2023/2022 :

Charges à caractère général : + 252 K€ correspondant à :

+ 69 K€ d'achat de petits matériels, d'entretien de bâtiments et terrains, + 28 K€ aménagement provisoire AAGV à Labastide St-Georges (location WC, coffret électrique), + 32 K€ de maintenance, + 32 K€ de formation (formation sécurité centre aquatique, fondamentaux des marchés publics...etc), + 65 K€ d'honoraires (PAT, commerces, centre aquatique), + 6 K€ de réception (inauguration centre aquatique, journée de cohésion d'équipe), + 3 K€ de frais de nettoyage des plans d'eau de Ludolac et fonctionnement de 2 mois supplémentaires du centre aquatique par rapport à 2022.

Charges de personnel : + 315 K€ correspondant à :

+ 116 K€ fonctionnement de 2 mois supplémentaires du centre aquatique (présence sur 2,5 mois de 2 directeurs), + 40 K€ 1 chargé de mission CEP (conseiller en Energie Partagé), + 30 K€ 1 poste mi-temps marchés publics affaires juridiques et mi-temps ADS (à partir du mois de mai 2023), + 12 K€ 2 postes d'apprentissage sur 4 mois, + 91 K€ impact de la revalorisation du point d'indice de

rémunération des agents sur 7 mois, avancements de grade), + 25 K€ prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Atténuations de produits : + 540 K€ correspondant à :

Hausse du produit de la TEOM de + 367 K€, + 106 K€ de prélèvement selon l'article 16 de la loi de finances 2020 dû à la hausse du taux de TH entre 2017 et 2019, + 66 K€ hausse des AC (suite à la reprise de la compétence voirie par certaines communes).

Autres charges de gestion courante : + 514 K€ correspondant à :

+ 77 K€ hausse de la contribution au SDIS, hausse des contributions aux organismes de regroupement (+ 50 K€ conservatoire de musique et de danse, + 60 K€ de partage du passif et de l'actif suite à la dissolution du syndicat mixte de la Balerme et du Laragou), variation +335 K€ subventions d'équilibre des budgets annexes PETITE ENFANCE, ALSH et OTI.

Les recettes de fonctionnement :

En 2023 :

RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	ECART 2023/2022
Atténuation de charges	67	84	17
Produits des services	225	241	16
Impôts et taxes	12 287	13 398	1 111
Dotations subventions et participations	1 890	2 674	784
Produits financiers	1	0	-1
Autres produits de gestion courante	216	515	299
Produits exceptionnels	10	4	-6
Amortissements subventions	440	473	33
Report excédent n-1	1 567	2 467	900
TOTAL	16 703	19 856	3 153

En K€

➤ Pour rappel, pas d'augmentation de taux en 2023 :

TAUX D'IMPOSITION	2016	2017	2018	2019 / 2021	2022 / 2023
Taux TH	11,00%	11,50%	12,00%	12,00%	12,00%
Taux FB	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	2,10%
Taux FNB	7,56%	7,56%	7,56%	7,56%	7,56%
Taux CFE	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%

➤ + 416 K€ de rôles supplémentaires dont les montants les plus importants proviennent de la CFE.

K€		2022	2023
Impôts et taxes		11133	13398
Contributions directes		4871	4171
Impôts ménages		859	998
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)		1992	2126
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)		1423	
IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux)		95	104
TA FNB (Taxe Additionnelle Foncier Non Bâti)		95	99
TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales)		388	428
Rôles supplémentaires		19	416

Solde d'exécution de clôture de l'exercice 2023 (opérations réelles) : 2 782 K€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes d'investissement :

Financement de l'investissement

k€	2022	2023
Dépenses d'investissement hors dette	1 985	2 078
Dépenses d'équipement	1 968	2 062
Opération pour cpte de tiers (dép)	0	14
Autres dépenses d'investissement	16	2
Dépenses d'investissement hors annuit	1 985	2 078
Financement des investissements	4 835	2 603
Epargne nette	1 830	2 065
Ressources propres d'investissement	1 290	124
FCTVA	221	87
Diverses RPI	1 069	38
Opération pour cpte de tiers (rec)	0	2
Subventions yc DETR / DSIL	1 715	411
Emprunt	0	0
Variation du résultat global de clôture	2 851	525

Les principales dépenses directes d'équipement (1650 K€) :

472 K€ renforcement des berges Espace Saint-Roch

386 K€ réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Lavour

149 K€ voirie d'intérêt communautaire

95 K€ participation au SM Les Portes du Tarn

81 K€ matériels CCTA (ordinateurs, serveurs, logiciels, outillage électroportatif...)

65 K€ centre aquatique intercommunal à Lavour

44 K€ Ludolac (aménagement ponton)

41 K€ transition énergétique (étude ombrières...)

22 K€ schéma directeur vélo

Les ressources propres d'investissement (diverses)

358 K€ clôture du budget annexe Lotissement les Cadaux (recette exceptionnelle)

Le ratio encours de la dette au 31/12/2023 / Epargne brute est égal à 2,2 années reste inférieur aux préconisations de la loi de programmation des finances publiques qui est de 12 ans.

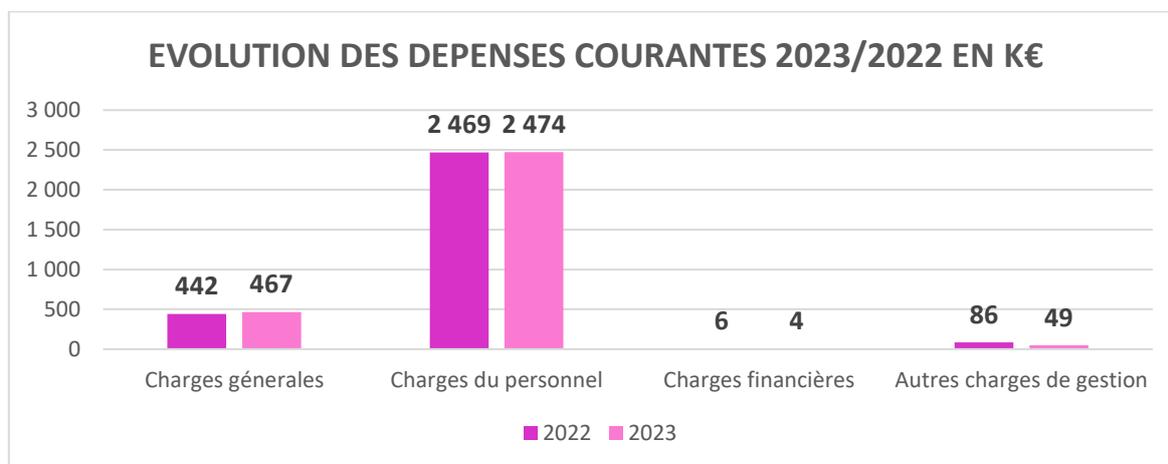
k€	2021	2022	2023
Encours corrigé de la dette (au 31/12)	6 041	5 674	5 315
Epargne brute	1 253	2 197	2 424
Encours corrigé / Epargne brute (années)	4,8	2,6	2,2

BUDGETS ANNEXES

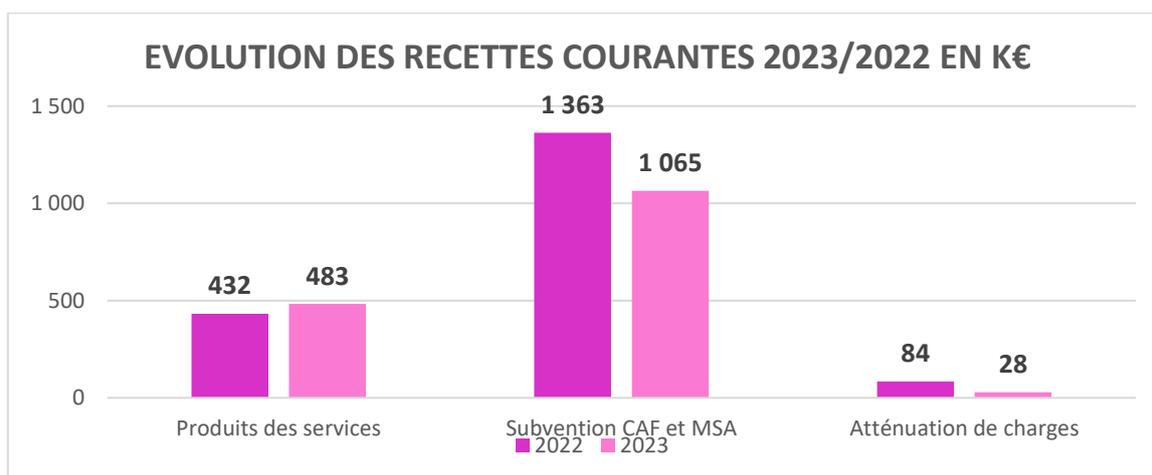
En 2023, les structures ont fonctionné normalement. Avec le passage à la nomenclature M57 en 2024, la CCTA a décidé de consolider dans le budget principal l'activité des budgets annexes ALSH et PETITE ENFANCE. Par conséquent, aucun rattachement de charges et de produits n'ayant été réalisé sur les budgets annexes ALSH et PETITE ENFANCE, la subvention d'équilibre de ces budgets ne reflètent pas la réalité.

PETITE ENFANCE

La subvention d'équilibre passe de 1.205 K€ en 2022 à 1.484 K€ en 2023.



Les charges générales et de personnel sont restés stables (baisse de l'absentéisme en 2023)



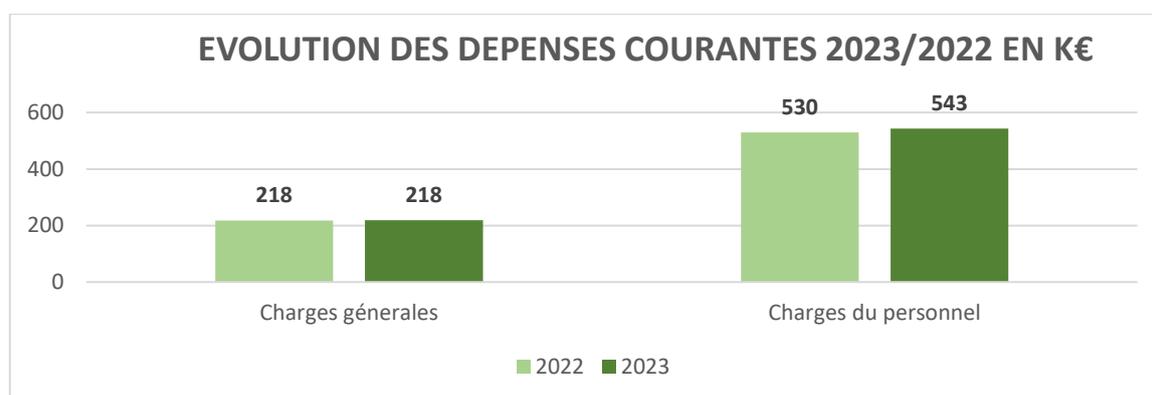
Baisse des recettes de la CAF car le solde à percevoir de la CAF concernant l'exercice 2023 a été comptabilisé dans le budget principal du fait de la consolidation du budget annexe Petite Enfance dans le budget principal 2023 au 1^{er} janvier 2024. La recette théorique attendue sur ce budget au 31/12/2023 est de 1 619 K€ (à noter une revalorisation de l'aide de la CAF « prestation de service (PS) » de 6,71%).

→ 373 enfants ont fréquenté les structures multi accueils du territoire en 2023.

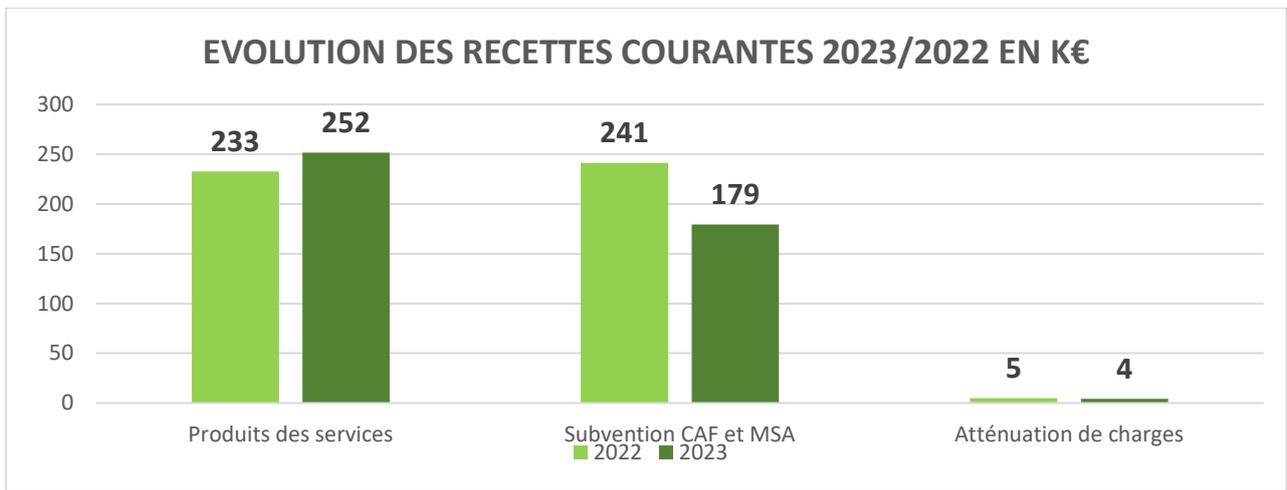
ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

La subvention d'équilibre passe de 286 K€ en 2022 à 334 K€ en 2023.

Les charges incompressibles que sont le traitement des agents titulaires et les dépenses de fonctionnement des structures représentent la majeure partie des dépenses.



Les factures non reçues au 31/12/2023 n'ont pas pu être rattachées à l'exercice 2023 du Budget annexe ALSH du fait de la consolidation du Budget annexe ALSH dans le Budget principal au 1^{er} janvier 2024. Le niveau des dépenses de charges générales théorique constaté sur ce budget au 31/12/2023 est de 242 K€. Cette hausse des dépenses courantes en 2023 est liée essentiellement à la croissance de la fréquentation des ALSH qui génère une augmentation des prestations de services repas et également de la masse salariale.

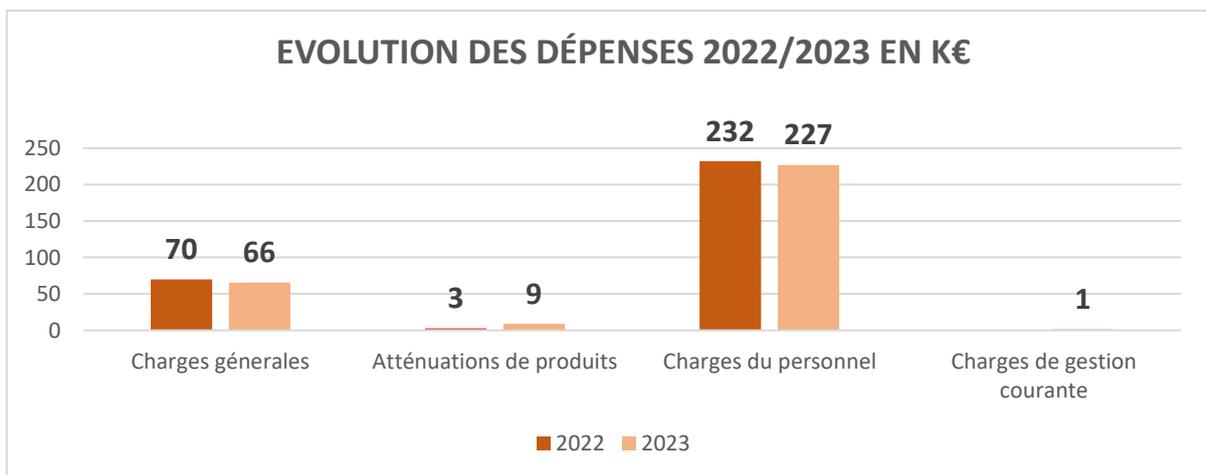


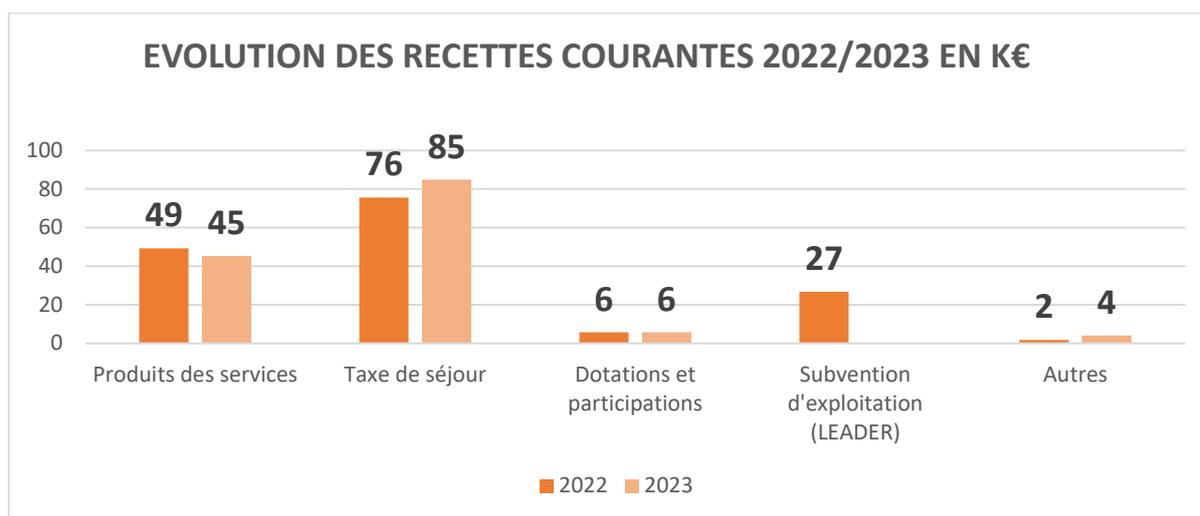
Baisse des recettes de la CAF car le solde à percevoir de la CAF concernant l'exercice 2023 a été comptabilisé dans le budget principal en 2023 du fait de la consolidation du Budget annexe ALSH dans le Budget principal au 1^{er} janvier 2024. La recette théorique attendue sur ce budget au 31/12/2023 est de 253 K€ (les recettes « famille » et la subvention CAF augmentent par rapport à 2022 grâce à la hausse de la fréquentation des ALSH en 2023).

→ 998 enfants ont fréquenté les structures ALSH de la CCTA en 2023.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

La subvention d'équilibre passe de 164 K€ en 2022 à 172 K€ en 2023.





En 2022, une subvention Leader accordée au titre des travaux réalisés au bureau d'information touristique à Lavaur, qui était exceptionnelle.

Le niveau de la taxe de séjour en 2023 permet par contre d'abaisser le montant de la subvention d'équilibre 2023.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce budget doit s'équilibrer en dépenses et en recettes sans subvention d'équilibre du budget principal.

En fonctionnement

Les principales dépenses :

- Facture du prestataire concernant les divers contrôles des installations d'assainissement non collectif
- Refacturation de la masse salariale d'un technicien du budget principal au budget SPANC à hauteur de 5 %
- Maintenance du logiciel

Les recettes :

- *Contrôles réalisés par le prestataire :*
 - 442 contrôles d'installations existantes d'assainissement non collectif (visites périodiques)
 - 69 contrôles d'installations existantes d'assainissement non collectif dans le cadre de ventes de biens immobiliers
 - 65 contrôles de conception (avant-projet)
 - 56 contrôles d'installations neuves d'assainissement non collectif (fin de travaux).

En investissement

Aucune dépense.

STATION D'EPURATION LES CADAUX

Ce budget doit s'équilibrer en dépenses et en recettes sans subvention d'équilibre du budget principal.

En fonctionnement

Les principales dépenses :

- Facturation du budget principal d'un agent du service Entretien sites et bâtiments
- Factures eau et électricité

Les recettes :

- 13 entreprises à ce jour sont raccordées à la station d'épuration LES CADAUX

En investissement

Aucune dépense.

LOTISSEMENT LES CADAUX

Clôture du budget au 31/12/2023 et virement de l'excédent de clôture au budget principal pour un montant de 358 K€.

LOTISSEMENT ZAC LES CADAUX

En dépense, études de sol,

En recette, vente d'un terrain d'un montant de 140 K€.

Pôle Ressources & Loisirs

Service Finances

Communauté de communes TARN-AGOUT
Espace Ressources • Rond-Point de Gabor
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Téléphone : 05 63 41 89 12

www.cc-tarnagout.fr